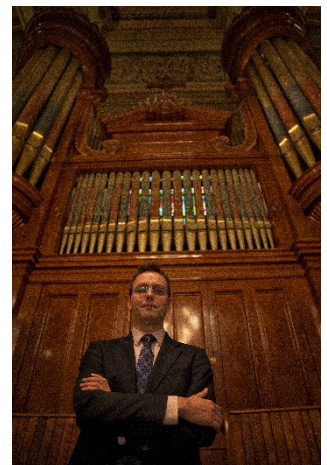




CONCOURS INTERNATIONAL D'ORGUE DU CANADA 9-21 OCTOBRE 2017

Règles officielles et répertoire requis



Concours international d'orgue du Canada 2017

Du 9 au 21 octobre 2017, le Concours international d'orgue du Canada (CIOC) accueillera une sélection des 20 meilleurs jeunes organistes qui joueront sur les magnifiques orgues de Montréal. Un jury de neuf spécialistes attribuera des prix d'une valeur d'environ 127 000\$ CAN, un accord de gestion de carrière l'enregistrement d'un CD avec ATMA Classique et plusieurs engagements de concerts.

Ce document présente les règlements qui seront appliqués dans les diverses étapes menant au verdict du jury.

TABLE DES MATIÈRES

Dates importantes	3
Admissibilité	3
Processus de sélection et répertoire	
I. Épreuve préliminaire	3
II. Épreuve quart de finale	5
III. Épreuve demi-finale	6
IV. Épreuve finale	6
V. Concert Gala	7
Jury	7
Prix	7
Hébergement et transport	8
Visa	8
Règles et condition de participation	9

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et unique dans le but d'alléger le texte.

Rédigé et publié en mars 2016.

DATES IMPORTANTES

Date limite d'inscription	30 janvier 2017
Dévoilement des concurrents sélectionnés	mai 2017
Arrivée des concurrents	semaine du 2 octobre 2017
Dévoilement de l'ordre de passage	semaine du 2 octobre 2017
Épreuve quart de finale	9-11 octobre 2017
Épreuve demi-finale	15-16 octobre 2017
Épreuve finale	19 octobre 2017
Concert Gala et Remise des prix	21 octobre 2017

ADMISSIBILITÉ

L'édition 2017 du Concours est ouverte aux organistes femmes et hommes de toutes nationalités âgés de 35 ans, nés après le 18 octobre 1982. Les concurrents qui auraient par le passé déjà obtenu un premier prix du Concours international d'orgue du Canada ne sont pas autorisés à se présenter.

PROCESSUS DE SÉLECTION ET RÉPERTOIRE

I. Étape préliminaire – Date limite : 30 janvier 2017

Après une écoute des enregistrements des concurrents, le comité de présélection, désigné par le Concours international d'orgue du Canada, choisira un maximum de 16 concurrents. Notez que la sélection préliminaire est entièrement anonyme. Le jury préliminaire n'aura pas accès aux dossiers des concurrents et donc ne tiendra compte que de la prestation sur le CD pour rendre sa décision.

Pour être admis à l'épreuve préliminaire du CIOC, les concurrents doivent envoyer un dossier complet d'inscription à l'adresse du Concours au plus tard le 30 janvier 2017, le cachet de poste faisant foi. Seuls les dossiers complets seront analysés.

Des frais d'inscription sont fixés à 150\$ CAN et doivent obligatoirement être réglés en même temps que l'inscription par Paypal ou par traite bancaire en espèces canadiennes. Aucun chèque personnel ne sera accepté. Les frais ne sont pas remboursables. Les concurrents devront envoyer cette somme nette de tous frais d'encaissement et toutes taxes.

Le dossier du concurrent doit comprendre :

- a. Le formulaire d'inscription dûment et lisiblement rempli, daté et signé (disponible sur www.ciocm.org);
- b. Deux lettres de recommandation en français ou en anglais d'un ancien ou actuel professeur ou d'un musicien professionnel;
- c. Une photocopie de passeport valide;
- d. Deux photographies professionnelles en couleurs en haute résolution (300 dpi) en format .jpg, .tiff ou .bmp. Les photographies serviront aux communications du CIOC et

doivent être libres de droits;

e. Le règlement des frais d'inscription ou une preuve en attestant le versement selon la méthode de paiement retenu;

f. Un curriculum vitae rédigé en français ou en anglais (maximum de 2 pages dactylographiées) mentionnant les maisons d'enseignement fréquentées, les principaux professeurs, les récompenses obtenues (avec les preuves respectives) et la situation professionnelle actuelle;

g. Une courte biographie en français et/ou en anglais (maximum de 150 mots);

h. Un enregistrement sur CD¹ avec identification claire du nom et prénom du concurrent, du lieu et de la date d'enregistrement incluant une note décrivant la composition du ou des instruments ayant servi à la réalisation du CD. L'enregistrement ne devra comporter que le programme demandé et ne devra faire l'objet d'aucun montage, ni contenir aucune parole ou autre élément permettant d'identifier le concurrent. Un témoin (membre du corps professoral, membre du clergé ou représentant officiel de municipalité) devra signer le formulaire d'inscription à l'endroit prévu pour attester que l'enregistrement est bel et bien l'œuvre du concurrent.²

Programme de l'étape préliminaire

L'enregistrement doit comprendre les pièces suivantes de chacune des catégories (1., 2., 3. et 4.)

1. Johann Sebastian Bach (1685-1750)

3e mouvement de la Sonate en trio n° 3 en ré mineur (BWV 527)

ou

3e mouvement de la Sonate en trio n° 5 en do majeur (BWV 529)

ou

3e mouvement de la Sonate en trio n° 6 en sol majeur (BWV 530)

2. Nicolas de Grigny (1672-1703)

Cromorne en taille à 2 parties (3 v. Kyrie)

3. Max Reger (1873-1916)

Perpetuum mobile, op. 80 n° 9

et

Intermezzo, op. 80 n° 10

4. Louis Vierne (1870-1937)

II. Allegro molto marcato (extrait de la 5e symphonie)

ou

V. Final (extrait de la 5e symphonie)

¹ Assurez vous d'enregistrer exactement ce que le Concours exige. Il faut fournir un niveau de qualité supérieur. Avant d'envoyer votre CD, vérifiez que ce dernier fonctionne sur d'autres ordinateurs ou lecteurs, que le matériel a bel et bien été enregistré et est lisible sur n'importe quel lecteur standard. Inscrivez votre nom et les pièces enregistrées sur le CD. Rangez le CD dans un étui et envoyez le dans une enveloppe à bulle.

Rappel : Envoyez-nous des CD AUDIO – pas de cassettes, ni fichiers mp3, ni DVD.

² Les éléments du dossier d'inscription ne seront pas remis aux concurrents.

II. Épreuve Quart de Finale – les 9, 10 et 11 octobre 2017

Un jury international procède à l'audition des 16 concurrents retenus pour l'épreuve quart de final et en choisissent un maximum de 9 concurrents pour passer à l'épreuve suivante. Le répertoire de cette épreuve est imposé. Chaque concurrent doit présenter un programme de quatre pièces; une œuvre sélectionnée dans chacune des quatre catégories suivantes. La prestation de chaque concurrent comportera donc trois œuvres de Bach et une œuvre de Buxtehude.

Pour cette portion du concours, un assistant sera mis à la disposition des concurrents.

Cette épreuve aura lieu à l'Église de l'Immaculée-Conception sur l'orgue Rudolph von Beckerath 1961.

Répertoire

Johann Sebastian Bach

1. Préludes et fugues

- BWV 532 Prélude et fugue en ré majeur
- BWV 541 Prélude et fugue en sol majeur
- BWV 542 Fantaisie et fugue en sol mineur
- BWV 550 Prélude et fugue en sol majeur
- BWV 564 Toccata, adagio et fugue en do majeur

2. Préludes de chorals (ornementés)

- BWV 622 O Mensch, beweine deine Sünde groß Es
- BWV 652 Komm, heiliger Geist
- BWV 653 An Wasserflüssen Babylon
- BWV 659 Nun komm der Heiden Heiland
- BWV 662 Allein Gott in der Höh sei Ehr

3. Préludes de chorals (trios)

- BWV 655 Herr Jesu Christ, dich zu uns wend'
- BWV 664 Allein Gott in der Höh' sei Ehr'
- BWV 676 Allein Gott in der Höh' sei Ehr'

4. Dietrich Buxtehude (1637-1707)

BuxWV 142 Praeludium en mi mineur

BuxWV 155 Toccata en ré mineur

BuxWV 156 Toccata en fa majeur

III. Épreuve demi-finale – les 15 et 16 octobre 2017

Un jury international procède à l'audition des demi-finalistes et en choisit un maximum 5 pour l'épreuve finale. **L'épreuve demi-finale consiste en un récital d'un maximum de 45 minutes de musique**, incluant les pauses entre les pièces. Dans son évaluation, le jury tiendra compte de la conception du programme et de son équilibre.

L'épreuve aura lieu à l'Église Saint-Jean-Baptiste sur un orgue Casavant Frères 1914, 1996.

Un tourneur de pages sera fourni par le CIOC, mais le concurrent doit opérer le combineur lui-même.

Pour cette épreuve, il n'y a pas d'œuvre imposée et le répertoire pour ce programme est choisi par le concurrent. Les œuvres interprétées dans les épreuves antérieures (incluant l'épreuve préliminaire) ne peuvent être interprétées de nouveau dans cette épreuve.

Programme de l'épreuve demi-finale

1. Le concurrent doit choisir des œuvres du répertoire des 19^e, 20^e et 21^e siècles;
2. Aucune transcription;
3. Les concurrents sont invités à inclure une œuvre canadienne dans leur programme de l'épreuve de demi-finale pour courir la chance de gagner le prix du Collège royal canadiens des organistes pour la meilleure interprétation d'une œuvre canadienne remise par le jury.
4. Pour être éligible à la Bourse de la Fondation commémorative Sir Ernest MacMillan, les concurrents doivent interpréter *Cortège Académique* de Sir Ernest MacMillan. Seul les concurrents citoyens ou résidents permanents canadiens ou sont éligibles.

IV. Épreuve finale – le 19 octobre 2017

Le jury international procède à l'audition des finalistes. À l'issue de cette épreuve, le président du jury proclame les noms des lauréats du Concours international d'orgue du Canada. **La durée du programme ne doit pas dépasser 60 minutes**, incluant les pauses entre les pièces. Dans son évaluation, le jury tiendra compte de la conception du programme et de son équilibre.

Un tourneur de pages sera fourni par le CIOC, mais le concurrent doit opérer le combineur lui-même.

Pour cette épreuve, il n'y a pas d'œuvre imposé et le répertoire pour ce programme est choisi pour le concurrent. Les œuvres interprétés dans les épreuves antécédentes (incluant l'épreuve préliminaire) ne peuvent être interprétées de nouveau dans cette épreuve.

L'épreuve finale aura lieu à la Basilique Notre-Dame sur un orgue Casavant 1891, 1924, 1991.

Programme de l'épreuve finale

1. Le programme du concurrent peut contenir des transcriptions à condition qu'elles soient éditées. La durée totale des transcriptions incluses dans le programme de cette épreuve ne peut dépasser 10 minutes;
2. Les concurrents sont invités à inclure une œuvre canadienne dans leur programme de l'épreuve de demi-finale pour courir la chance de gagner le prix du Collège royal canadiens des organistes pour la meilleure interprétation d'une œuvre canadienne remise par le jury.

V. Concert Gala – le 21 octobre 2017

Les lauréats des trois premiers prix se produiront lors d'un concert gala. Cet événement de prestige clôture le Concours du CIOC. Le programme de ce concert sera constitué d'œuvres pouvant provenir des trois épreuves et sera élaboré par la Direction du Concours. Le Concert Gala des lauréats sera précédé de la cérémonie officielle de remise des prix.

JURY

Le jury des épreuves quart de finale, demi-finale et finale est composé de membres choisis parmi les plus éminentes personnalités du monde de la musique d'orgue à l'échelle international. Chargés de désigner et de récompenser les concurrents les plus méritants, les membres du jury ont toute latitude en ce qui a trait au choix des lauréats et à l'attribution des prix du Concours. Le jury délibérera à l'issue de chaque épreuve et le président du jury agira comme modérateur des délibérations. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner tous les prix. Le premier prix ne pourra être partagé et le jury peut décerner des mentions.

Les décisions du jury sont sans appel.

Jury 2017

John Grew (Canada), président du jury
David Briggs (Royaume-Uni/Canada); Bine Bryndorf (Danemark); Neil Cockburn (Canada); Lynne Davis (États-Unis); Bernard Focroulle (Belgique); Silvius van Kessel (Allemagne); Réjean Poirier (Québec); Carole Terry (Canada).

PRIX

PREMIER PRIX 25 000 \$

Également : enregistrement et distribution d'un CD produit par ATMA Classique, Représentation de trois ans sur le marché nord-américain par l'agence Karen McFarlane Artists et mentorat de trois ans du CIOC en gestion de carrière.

DEUXIÈME PRIX 15 000 \$

TROISIÈME PRIX 10 000 \$

PRIX SPÉCIAUX

BOURSE DE LA FONDATION COMMÉMORATIVE SIR ERNEST MACMILLAN 12 000 \$

Attribué par le jury au nom de la Fondation commémorative Sir Ernest MacMillan au meilleur concurrent canadien ayant accédé à la demi-finale ou la finale. Pour être éligible, les concurrents canadiens (citoyens et résidents permanents) doivent interpréter Cortège académique de Sir MacMillan lors de la demi-finale.

PRIX BACH 5 000 \$

Récital offert par le Festival Bach de Montréal

Attribué par le jury après l'épreuve quart de final pour la meilleure interprétation d'une œuvre de Johann Sebastian Bach.

PRIX COLLÈGE ROYAL CANADIEN DES ORGANISTES 5 000 \$

Attribué par le jury pour la meilleure interprétation d'une œuvre d'un compositeur canadien lors de l'épreuve demi-finale ou l'épreuve finale.

PRIX DU PUBLIC RICHARD-BRADSHAW 5 000 \$

Attribué à un des organistes finalistes suite à un vote du public.

HÉBERGEMENT ET TRANSPORT

La direction du CIOC assumera :

- a. Les frais de transport aller-retour de l'aéroport international le plus près du lieu d'origine du concurrent (à être approuvé par le CIOC) vers Montréal. Pour obtenir des conditions plus avantageuses quant au coût du billet et aux frais et conditions liés à un changement, la direction du CIOC pourrait demander à un concurrent d'acheter son billet d'avion dans son pays d'origine. Si tel est le cas, le concurrent sera remboursé à Montréal lorsqu'il recevra le montant de son per diem;
- b. Le transport entre l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau de Montréal et le lieu d'hébergement
- c. L'hébergement (petit déjeuner inclus);
- d. Un per diem de 40 \$ CAN par jour.

Par contre, en cas de désistement après l'émission du billet, ou encore d'annulation ou de changement de billet, le concurrent devra en assumer les frais et rembourser le Concours international d'orgue du Canada.

VISA

Les concurrents qui ont besoin d'un visa pour entrer au Canada doivent y voir personnellement et fournir la preuve de l'obtention du visa au CIOC au plus tard le 30 juin 2017. Les concurrents qui doivent fournir une lettre officielle d'invitation pour obtenir un visa devront en faire la demande à la direction du CIOC.

RÈGLES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. En remplissant le formulaire officiel d'inscription au www.ciocm.org, le concurrent souscrit aux règles et conditions de participation du CIOC et aux décisions du jury.
2. En cas de non-respect d'une des règles et conditions de participation, le concurrent fautif s'expose à une disqualification sans appel.
3. La direction du CIOC se réserve le droit de demander tout renseignement supplémentaire au concurrent.
4. L'ordre de passage des concurrents est déterminé par un tirage dont les modalités sont fixées par la direction du Concours.
5. Un concurrent empêché de se produire au moment requis sera disqualifié à moins qu'il ne justifie à l'avance son absence auprès de la direction du Concours qui pourra alors modifier, à sa discrétion, l'ordre de passage des concurrents.
6. Le concurrent doit interpréter tout son programme dans le respect rigoureux des durées de chaque épreuve.
7. Précédé d'une étape préliminaire, le Concours international d'orgue du Canada comprend trois épreuves : quart de finale, demi-finale et finale. Le concurrent doit présenter un programme différent à chacune des épreuves.
8. Le jury tiendra compte dans son jugement de la difficulté et de la construction équilibrée du programme des différentes épreuves.
9. Le concurrent s'engage à être libre de toute autre activité professionnelle extérieure pendant la durée du Concours, soit du 9 au 21 octobre 2017 inclusivement. De plus, tous les concurrents doivent être présents à la soirée de dévoilement des noms des demi-finalistes; tous les demi-finalistes doivent être présents à la soirée de dévoilement des noms des finalistes; tous les finalistes doivent être présents à la soirée de dévoilement des noms des lauréats; et tous les lauréats doivent être présents au concert gala pour la remise de prix. En cas d'absence, se référer au point 2 des Règles et conditions de participation.

10. Les concurrents sont tenus de libérer tous les droits de captation, de diffusion et d'enregistrement de tous ordres, ainsi que les droits de suite et ce, pour une période indéterminée. En signant le formulaire d'inscription, les concurrents cèdent au CIOC tous les droits précités et donnent une décharge concernant toutes éventuelles utilisations de l'enregistrement de leur(s) prestation(s). Les trois épreuves du CIOC pourront être enregistrées, radiodiffusées, télédiffusées ou transmises par Internet sans que ces retransmissions fassent l'objet d'une rétribution financière au concurrent.

11. Les concurrents sont tenus de se rendre disponibles pour toute entrevue, vidéo et/ou rencontre promotionnelle liée au Concours. Avant et après le CIOC, ils s'engageront à se rendre raisonnablement disponibles pour les activités médiatiques. Les lauréats des premier, deuxième et troisième prix doivent être disponibles pour se produire lors du Concert Gala et de la Cérémonie de remise de prix.

12. La langue d'origine utilisée pour la rédaction de ce document est l'anglais. En cas de litige, la version anglaise de ce document fera foi. La direction du Concours se réserve le droit d'apporter des changements au texte contenu dans cette brochure, et ce, à tout moment. La dernière version des règlements est toujours disponible sur le site Internet du CIOC.

13. Le CIOC disqualifiera tout concurrent qui n'aura pas payé son inscription de 150 \$ CAN après le 30 janvier 2017 ou qui n'aura pas fourni les garanties nécessaires au paiement.

14. Le CIOC disqualifiera tout concurrent qui n'aura pas répondu à son invitation officielle à participer au Concours en date du 10 mai 2017.

15. En cas de désistement après l'émission du billet, ou encore d'annulation ou de changement de billet, le concurrent devra en assumer les frais et rembourser le Concours international d'orgue du Canada.

CONCOURS INTERNATIONAL D'ORGUE DU CANADA

606, rue Cathcart, suite 335
Montréal, Québec H3B 1K9
Canada

514.510.5678 | info@ciocm.org | www.ciocm.org